MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Type de contrat : prélèvement mensuel cantine scolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune d'Angliers à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune d'Angliers.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR35ZZZ862583

- dans les o semaines sulvant la date de debit de votre compte pour	un preievement autorise.
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom :	Nom : Mairie d'Angliers
Adresse:	
	Adresse : 08 Allée Aubert de Tourny
Code postal :	Code postal : 86330
Ville:	Ville : ANGLIERS
Pays:	Pays : FRANCE
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE	
<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel	
T dictricit policidos	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
•	
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI- MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :	
Nom du tiers débiteur :	

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie d'Angliers. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie d'Angliers.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.